

INSCRIPTION AU NOMINATIF

COMMENT FAIRE ?

Vous souhaitez bénéficier de la prime de fidélité ? Rien de plus simple ! Inscrivez vos actions au nominatif.



En décembre 2018 nous avons accueilli notre 100 000^e actionnaire au nominatif pur !

Eliane B.
Service actionnaires
d'Air Liquide

INSCRIRE VOS TITRES AIR LIQUIDE AU NOMINATIF ADMINISTRÉ

VOUS ÊTES ACTIONNAIRE AU PORTEUR

C'est à vous d'initier la demande de conversion de vos actions Air Liquide au nominatif administré auprès de votre établissement financier.

1. Remplissez le formulaire de conversion de titres au nominatif administré. Ce document peut être téléchargé sur le site airliquide.com, ou obtenu auprès du Service actionnaires.
2. Envoyez le formulaire à votre établissement financier^(a), qui transmettra votre inscription à Air Liquide. Vos actions au nominatif administré seront toujours gérées par votre établissement financier et seront maintenues dans votre compte-titres ou PEA.

INSCRIRE VOS TITRES AIR LIQUIDE AU NOMINATIF PUR

VOUS ÊTES ACTIONNAIRE AU PORTEUR OU AU NOMINATIF ADMINISTRÉ

C'est à vous d'initier la demande de conversion de vos actions Air Liquide au nominatif pur auprès de votre établissement financier.

1. Remplissez le formulaire de conversion de titres au nominatif pur. Ce document peut être téléchargé sur le site airliquide.com, ou obtenu auprès du Service actionnaires.
2. Envoyez le formulaire à votre établissement financier^(a). Ce dernier réalisera l'opération et en informera le Service actionnaires d'Air Liquide, qui vous fera alors parvenir une convention de compte. Celle-ci sera à retourner au Service actionnaires, avec les pièces demandées, pour finaliser l'ouverture de votre compte.

PRIME ET PEA

Avec le nominatif administré, vous pouvez continuer à bénéficier de la fiscalité réduite du PEA tout en percevant la prime de fidélité^(b). Téléchargez le formulaire de conversion sur airliquide.com, rubrique Actionnaires / Médiathèque / Formulaires.



LE + FIDÉLITÉ RÉCOMPENSÉE

Grâce à l'inscription de vos titres au nominatif, votre fidélité est récompensée ! Après deux années civiles pleines de détention au nominatif, vous bénéficiez de + 10 % sur le montant des dividendes perçus et sur le nombre d'actions gratuites attribuées lors des opérations d'attribution.



BON À SAVOIR

Bénéficiez de la prime de fidélité dès 2022 en convertissant vos titres avant la fin de l'année 2019. Pour réduire vos frais bancaires, faites la demande en une seule fois auprès de votre établissement financier.

(a) Les frais de conversion et les délais de traitement peuvent varier selon les établissements financiers. Renseignez-vous auprès de votre conseiller habituel.

(b) Pour les actions conservées pendant deux années civiles pleines et selon les conditions prévues par les statuts d'Air Liquide.